

Règlement du Trail nocturne « La Lacommandaise »

1- Lieu, date et nature de la compétition :

Cette 4^{ème} édition du Trail nocturne « la Lacommandaise, se déroulera le 11 Aout 20188 dans la commune de Lacommande. Le départ de la course aura lieu au cœur du village devant la Maison des vins.

Deux épreuves proposées sur une distance de 10km : Marche et Course

Les plans et profils de la course seront en ligne sur pyreneeschrono.fr

2- Organisateur :

ASCL et karine Luong ; Le Marlat à Lacommande.

Téléphone : 06.46.00.55.95

Mail : karine.luong@hotmail.fr

Site : www.pyreneeschrono.fr

3 – Conditions de participation :

a- Catégorie d'âge :

Les épreuves sont ouvertes à toutes les catégories d'âge ; une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

b- Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date

de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

c- Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est le même pour la course et la marche :

- 10 € sur le site pyreneeschrono.fr
- 12 € sur place le jour du trail

Et comprend :

- La participation aux frais d'organisation
- Un lot
- La boisson du finisher
- La participation à des associations humanitaires

(les ravitaillements seront offerts par le comité des fêtes de Lacommande)

d- Clôture d'es inscriptions :

Sur le site la clôture des inscriptions se fera le 10 Août 2018.

e- Mineurs :

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

f- Dossard :

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

g- Matériel de sécurité :

L'athlète devra obligatoirement présenter avant le départ le matériel de sécurité suivant :

Lampe frontale

Gilet de sécurité fluo ou autre habit réfléchissant

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète.

Il est également conseillé de s'équiper du matériel suivant : Paire de chaussure de trail, Téléphone portable, Vêtement fluo et/ou réfléchissant, Sifflet. Les marcheurs peuvent utiliser leurs bâtons de marche.

h- Rétractation :

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation. Sauf cas particuliers étudiés par la direction de course.

i- Acceptation de présent règlement :

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4-Cession du dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 – Assurances :

a- Responsabilité civile :

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance souscrite par l'association ASC de Lacommande.

b – Assurance dommages corporels :

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6 – Règles sportives :

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a – Limites horaires

Pas de limite horaire.

b – Chronométrage

*Le chronométrage sera assuré par **pyreneeschrono** par un système de puces électroniques aux dossards.*

Deux points minimum de contrôle visuels seront positionnés en cours de parcours.

7 – Classements et récompenses :

a – Classements

Toutes les catégories seront classées.

b – Récompenses

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés de plusieurs lots.
L'organisation se réserve le droit de rajouter de lots surprises par tirage au sort.

d – Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant :

www.pyrenéeschrono.fr

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

8 – Ravitaillements :

Postes de ravitaillement :

- km 5 à peu près
- km 10 à l'arrivée

9 – Sécurité et soins :

a – Voies utilisées

1 – La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation, au cœur du village pendant les fêtes, la circulation est fermée ou limitée à l'organisation et au comité des fêtes.

2 – La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation (peut être une petite route à traverser entre deux forêts)

3 – La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel.

b – Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par des infirmiers habitués à couvrir ce genre d'événements, munis d'un véhicule type 4X4 pour pouvoir intervenir à n'importe quel endroit sur le parcours.
Un bracelet fluo est délivré à chaque participant avec dessus inscrit le numéro d'urgence si besoin.

c – Entraide entre concurrents (trails)

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours

10 – Protection de l'environnement :

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11 – Droit à l'image :

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans.

12 – Force majeure :

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13 – Annulation :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés d'une partie de leurs frais d'engagement, et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.